

TARIF APPLICABLE A PARTIR DE JANVIER 2018		
Appartement, studios meublés ou vides: de 30 000€ à 70 000€	9%	des vendeurs
Maisons de village, terrains, cabanons: de 30 000€ à 250 000€	5%	des vendeurs
Villas, maisons de villes: de 250 000€ à 400 000€	5%	des vendeurs
Local commercial (murs): de 30 000€ à 200 000€	10%	des vendeurs
Local commercial (murs): + de 200 000€	5%	des vendeurs
Terrains constructibles: à partir de 30 000€	5%	des vendeurs
Fonds de commerce (sur le net vendeur)	10%	des vendeurs
Autres ventes (ventes en l'état futur d'achèvement)	5%	des vendeurs
Honoraires sur les avis de valeurs ou estimations de tous les biens immobiliers	150%	du propriétaire
Transaction sur nos biens en partenariat en Grèce, Portugal et Espagne	5%	de l'acquéreur
Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)		
Etablissement du bail de location	300 €	50% bailleur
Honoraires de négociations sur le loyer annuel	8%	50% locataire bailleur
Etat des lieux	200 €	
Locaux meublés et de droit commun		
Etablissement du bail de location	200 €	50% bailleur
Honoraires de négociations sur le loyer annuel	8%	50% locataire bailleur
Locaux commerciaux		
Etablissement du bail de location	250 €	50% bailleur
Honoraires de négociations sur le loyer annuel	8%	50% locataire bailleur
Conciergerie de biens immobiliers uniquement pour nos mandats exclusifs	gratuit	gratuit si suivi d'un mandat de vente ou de location
Les prix indiqués sont TTC aux taux de 20% ils peuvent être à la charge des vendeurs ils sont majorés chaque année par référence à l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE, trimestre c		
	Pour information nous sommes spécialisé que dans la transaction les locations sont réalisées qu'à titre exceptionnelle et saisonnier	